

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jennifer Lagacé	Numéro de permis 2002238	Date d'inspection Le 22 février 2021	
Nom de l'établissement Garderie des Apprentis-Sages		Numéro de téléphone (506) 790-5596	
Adresse 8 Boucher Street Campbellton NB E3N 2P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de ma visite.
- Les enfants jouent tranquillement avec l'éducatrice. L'éducatrice chante et discute avec les enfants.
- Des activités selon l'intérêt des enfants sont montées quotidiennement, des périodes de jeux extérieures se font tous les jours.
- Les rapports d'incidents mineurs sont rangés dans les dossiers de chaque enfant.
- Les recommandations de Santé publique lors de la pandémie Covid sont respectées par l'établissement.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 février 2021

Date

original signé par
Jennifer Lagacé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 février 2021

Date